

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 78
SECRET/83/Add.7*
13 décembre 1957

PARTIES CONTRACTANTES

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXV (GRECE)

Les délégations des Etats-Unis d'Amérique et de la Grèce ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXV (Grèce) et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation
des Etats-Unis d'Amérique
ad referendum

Signé au nom de la Délégation
de la Grèce

* Français seulement

Résultats des négociations engagées au titre de l'article XXVIII
en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises
dans la Liste XXV et négociées primitivement avec les Etats-Unis

MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE XXV (GRECE)

B. CONCESSIONS A MODIFIER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
37 d.1	Peaux préparées: Vachettes et peaux de veaux colorées ou autrement préparées ad val.	20%	23% sans que le droit puisse être inférieur à 840 drachmes métalliques les 100 kgs.
f.1	Peaux de chèvres et de moutons colo- rées ou autrement préparées, pesant plus de 40 grammes par pied carré, le poids moyen du pied carré étant cal- culé d'après la peau entière, ad val.	22%	25%
f bis 1	Peaux de chèvres et de moutons colo- rées ou autrement préparées, pesant moins de 40 grammes par pied carré, le poids moyen du pied carré étant calculé d'après la peau entière, ad val.	22%	25% sans que le droit puisse être inférieur à 1200 drachmes métalliques les 100 kgs.
g	Cuir vernis	25%	26% sans que le droit puisse être inférieur à 800 drachmes métalliques les 100 kgs.

C. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
15 m	Graines de semence	15	12
88 f	Lampes électriques à incandescence:		
2	de 15 et jusqu'à 60 watts, le cent	40	26
3	de plus de 60 watts, le cent	50	37,50

D. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT PAS DANS
LES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuel- lement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
ex 7 k.1	Gruaux d'avoine (rolled oats) en boîtes en fer-blanc ou autres réci- pients, sans réduction de tare pour ces récipients, 100 kgs.	30	18